

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le Jeudi Quinze du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS: M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mmes Ghislaine GISORS – Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (excusé) – Christian THENARD (excusé) – Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Mmes Adrienne LAMASSE –Michelle COUPPE De K/MARTIN (excusée) – Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI –Solange BARBIN (excusée) – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

Madame Nadia CELINI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**CRÉATION DE PLACES DE
STATIONNEMENT
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

CM-2015-8S-DAJCP-88

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-1 et R.2223-1 ;

Vu la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

Vu la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et voitures de transport avec chauffeur et son décret d'application n°2014-1725 du 30 décembre 2014 ;

Vu le décret n°86-427 du 13 mai 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise ;

Vu la délibération n°CM-2014-2S-DAAG-07 du 17 avril 2014, portant délégation de pouvoirs au Maire ;

Vu la délibération n°CM-2014-2S-DAAG-09 en date du 17 avril 2014, portant constitution des différentes commissions communales

Vu la délibération du 2 juin 2014 portant modification de la délibération n°CM-2014-2S-DAAG-09 ;

Vu l'arrêté n°14-1335 portant règlement de l'industrie du taxi sur la commune de Gosier ;

Vu le projet d'emplacements de taxi ;

Considérant comme nécessaire la création d'emplacements de taxis sur le territoire, afin de répondre aux besoins de la population et à ceux d'une clientèle touristique ;

Considérant le nombre de demandes de licence qui doivent être examinées par la commission communale des taxis ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De créer, à compter du 1^{er} novembre 2015, des emplacements de stationnement pour l'exploitation d'un service de taxis selon le projet joint en annexe.

Article 2 : De limiter une autorisation d'exploitation par entreprise artisanale de taxi.

Article 3 : D'autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

26 OCT. 2015

Et publication ou notification
le 28 OCT. 2015

Fait et délibéré à Gosier, le 15 octobre 2015

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le 1^{er} Adjoint au Maire

-José SEVERIEN



ANNEXES

La liste des emplacements « TAXI » à valider par le Conseil Municipal :

- Hôtel Fleur d'Épée
- Géant Casino
- Karaibe Hotel
- Le Parking de la Poste
- Pôle Administratif
- Leader Price La Riviera
- Créole Beach SPA

Bas du Fort

Géant Casino

Hotel Fleur d'Épée

Karibbe Hotel

Créole Beach SPA

Parking La Poste

Pôle Admin.

Leader Price
Gate Ravine

Conseil Général

Bourg du GOSIER

Ville du GOSIER

Créole Beach SPA

Karibbe Hotel

Parking La Poste

Pôle Admin.

Leader Price
Gate Ravine

Ville du GOSIER

Créole Beach SPA

Karibbe Hotel

Parking La Poste

Pôle Admin.

Leader Price
Gate Ravine

Ville du GOSIER

Affaire suivie par : Jean-Marie BECASTEL Chargé de mission S.L.E
Avec la collaboration du Directeur de la Police
Antoine-Clair COYBRE
Antoine-Clair Coybre